

provocations, je veux combattre à mon tour *pro aris et focis* ; je viens traiter à mon tour la question d'Alise, en la dégageant de toute fantasmagorie scientifique, pour m'attacher *au fait de notre possession*, et au *texte même* de César qui la confirme.

II

Qu'appelé-je le fait de notre possession? — Le voici :

Aujourd'hui nous croyons que l'Alise de César est bien vraiment notre Alise-Sainte-Reine. La statistique de M. de Bouriane établit, sans le vouloir, que c'est l'opinion à peu près unanime. Car la science universelle se résume et se personnifie dans l'Institut de France; et l'Institut de France est honoré du persiflage de notre contradicteur pour avoir constaté nos droits et notre possession.

Il y a sept ans, personne n'avait songé à nous la contester. C'est M. E. Desjardins qui l'avouait dans l'article déjà mentionné : « Jusqu'à cette année (1856) on avait placé Alise sur « le Mont-Auxois, dont le plateau domine le petit bourg de « Sainte-Reine. »

Tel est, sans exception, le langage de tous les siècles précédents, de tous les historiens, de tous les géographes.

Jetez plutôt les yeux sur les cartes si autorisées des Cassini, des Vaugondy, des d'Anville.

Lisez les témoignages de notre nation, par exemple, le Martyrologe de Flavigny, que vous disent-ils? Notre possession incontestée. « Septimo idus septembris; in « Galliis, territorio Eduorum, nuncupato loco Alisia, quæ « olim fortissima civitas, sed à Julio Cesare fuerat destructa, natalis sive passio sacratissimæ Domnæ Reginæ, « Virginis et Martyris Christi. » Ce texte exprime la pensée et reproduit les expressions de tous les historiens de la Bourgogne et de la France.

